



Ambassade d'Italie
Alger

AVIS PUBLIC RELATIF A L'OFFRE DE SPONSORISATIONS POUR L'ATTRIBUTION D'ESPACES PUBLICITAIRES DANS LES ACTIVITÉS EXTERNES DE L'AMBASSADE D'ITALIE A ALGER CONCERNANT LA FETE DE LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE POUR L'ANNEE 2019

L'Ambassade d'Italie à Alger

Etant donné

Que l'Ambassade d'Italie à Alger organisera les 2 et 3 juin 2019 les célébrations pour la Fête Nationale italienne, selon le calendrier des événements suivant:

- 2 juin 2019: Récital d'opéra - piano et voix auprès de l'enceinte de l'Ambassade
- 2 juin 2019: Concert de l'Orchestre des jeunes d'Algérie auprès de l'enceinte de l'Ambassade
- 3 juin 2019: Concert lyrique auprès du Théâtre National Algérien.

qu'il est opportun, en raison de l'intérêt manifesté par diverses entreprises italiennes et étrangères à participer à des initiatives promotionnelles en collaboration avec cette Ambassade, avec la possibilité de promouvoir leur propre image, leur raison sociale ou d'autres éléments distinctifs dans des espaces publicitaires prédéfinis, de procéder à la sponsorship de tels événements;

que, comme pour toutes les activités de l'Administration Publique, les sponsorisations doivent être destinées à la poursuite d'un intérêt public, identifié dans les trois points suivants: a) encourager l'innovation de l'organisation administrative; b) réaliser de plus importantes économies et c) améliorer la qualité des services, il s'ensuit que les limites d'utilisation des sponsorisations sont les suivantes:

- elles doivent exclure toutes formes de conflit d'intérêt entre l'activité publique et celle privée;
- elles ne peuvent être contraires aux principes généraux du cadre constitutionnel italien ou interdites par la loi;
- elles ne doivent pas porter atteinte ou nuire à l'image et aux initiatives de l'Ambassade.

COMMUNIQUE

Qu'elle compte offrir aux sujets intéressés la possibilité de conclure avec cette Ambassade des contrats de sponsorship visant la publication de leur propre marque ou d'un message promotionnel sur les espaces publicitaires liés aux événements ci-dessus mentionnés.

L'entreprise intéressée pourra adresser sa propre manifestation d'intérêt au bureau commercial par courrier électronique (commerciale.algeri@esteri.it) en indiquant la contribution qu'elle compte offrir et l'engagement à assumer toutes les responsabilités, les obligations et les éventuels coûts locaux inhérents au message publicitaire, au plus tard le 23 mai 2019.

Les fonds recueillis serviront à couvrir les coûts de l'événement et les éventuelles sommes restantes seront affectées aux activités futures de l'Ambassade pour la promotion du Système Italie en Algérie. L'événement est donc à but non lucratif.

La gestion de la sponsorship, une fois acceptée par l'Ambassade, sera régularisée entre les parties à travers la signature d'un contrat spécifique.

Le contrat de sponsorship autorise également l'utilisation de "l'espace publicitaire" dans le matériel promotionnel de l'événement en question.

Alger, le 2 mai 2019

L'AMBASSADEUR D'ITALIE

Pasquale Ferrara



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Pasquale Ferrara", is written over a horizontal line.

LE PRESENT AVIS A ETE AFFICHE AU TABLEAU DE CETTE AMBASSADE D'ITALIE LE 2 MAI 2019 ET LE MEME JOUR INSERE SUR LE SITE WEB OFFICIEL DE L'AMBASSADE (www.ambalgeri.esteri.it).